



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE
Direction régionale des affaires culturelles

Protection au titre des monuments historiques des phares remarquables

PHARE DE LA VIEILLE



Photo Jean Guichard

Département : Finistère
Localisation : phare en mer situé dans le raz de Sein

Phare opérationnel (ESM 700/000)
Maîtres d'œuvre : Victor Fenoux, Armand Considère,
Armand Miniac (ingénieurs)
Hauteur : 27 m (36 m environ / hautes mers)
Allumage : 1887
Automatisation : 1995
Propriété de l'État

Le phare de la Vieille est implanté en pleine mer à un mille de la côte, à l'est du raz de Sein. La pointe du Raz est une fine bande de rochers à l'extrême ouest du département du Finistère et à deux ou trois milles de l'île de Sein. Un effet d'entonnoir se produit quand le passage se resserre et que le fond remonte en même temps. Ce phénomène entraîne une grande violence des courants avec des tourbillons, des marmites sur les hauts-fonds et des contre-courants qui poussent les navires sur les écueils. Pour les membres de la Commission des phares de 1825, il ne faut pas approcher l'extrémité de la chaussée de Sein de nuit car elle reste alors mal connue, malgré les travaux des hydrographes. Il est alors décidé d'indiquer la présence de ces dangers à l'aide d'un feu fixe sur la pointe du Raz et d'un feu secondaire clignotant sur l'île. L'alignement des deux feux puis la construction du phare d'Ar-Men doit ainsi constituer une frontière de lumière qui ne saurait être franchie.

En 1860, alors que les travaux d'Ar-Men commencent à peine, la réflexion s'engage pour améliorer la navigation dans le passage du raz de Sein, emprunté uniquement par les pêcheurs. Les compagnies pratiquant le cabotage, soumises à la concurrence du chemin de fer, font pression auprès du Service des phares pour baliser les routes nocturnes plus proches des côtes mais encore dangereuses. La Commission des phares adopte alors en 1860 et 1861 le principe d'un phare de 3^e ordre sur la Vieille. Le phare de Tévenec construit en 1875 et le fanal du Raz allumé en 1874 assurent la signalisation maritime entre Sein et la pointe du Raz en attendant l'édification de la Vieille.

Après deux années d'études, le projet d'une tour, inspirée de celle des Triagoz (Côtes d'Armor) est retenu. Le phare de La Vieille est édifié de 1882 à 1887 en régie sous le contrôle des ingénieurs Victor Fenoux de 1879 à 1885, Armand Considère en 1886 et 1887 et Armand Miniac. Son feu est allumé le 15 septembre 1887, tandis que celui de la pointe du Raz est transformé en sémaphore. En 1926, une grue « Temperley » permet une évolution dans le système de relève des gardiens qui s'effectuait auparavant par accostage. Le phare est évacué le 21 janvier 1944 et le feu rallumé le 1^{er} juin 1945. En 1992, il est raccordé électriquement à l'île de Sein puis automatisé le 14 novembre 1995. Des travaux sont réalisés en 2011 par la Subdivision des phares et balises de Brest fin de sécuriser l'accès au phare.

La silhouette de la Vieille évoque une construction médiévale. Sa tour carrée, en partie cylindrique sur sa face nord, s'élargit vers la base. Haute de 27 m, elle domine le raz de Sein à 36 m au-dessus du niveau de la mer. Un signal à 3 occultations blanc, rouge et vert toutes les 12 secondes est adopté en 1939. Toujours en vigueur, sa portée en blanc est de 17 milles nautiques et de 13 milles en rouge et vert.

Inscription au titre des monuments historiques (31/12/2015) : phare en totalité, y compris soubassement.